

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 58 (1932)
Heft: 22

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. L'un, dans les séchoirs, consiste en 4 contacts placés dans les différentes parties de la chambre (le premier dans le haut du séchoir, le deuxième dans le bas et les autres, intermédiaires). La lampe donne de cette façon, l'état général du four.

2. Un deuxième circuit portatif est pour l'essai à l'extérieur où l'on peut disposer de courant alternatif et donc de la lampe au néon.

3. Le troisième est un circuit à courant continu, fourni par une batterie. Il permet le contrôle dans les bâtiments qui ne sont pas encore raccordés au réseau de distribution d'énergie électrique. Naturellement, la lampe au néon est remplacée par un milliampèremètre.

Il est ainsi possible de vérifier exactement l'état des parquets dans les périodes suivantes : 1. dans les séchoirs ; 2. au départ de l'usine ; 3. à l'arrivée dans le bâtiment ; 4. après la pose, au bout de quelques jours.

Le principe s'adapte aussi à l'examen des bétons et des gypses. La vérification du bâtiment devient aussi simple et sûre que celle des parquets. Un peu de pratique permet à l'architecte de déterminer avec certitude si l'avancement des travaux est normal, et le parqueteur supprime les discussions pénibles en les remplaçant par des indications précises qui peuvent être contrôlées.

Cette communication a été faite à l'Union des Parqueteries suisses, ainsi qu'à la S. I. A. Il n'y a pas besoin d'insister davantage sur l'importance de ce contrôle, et nous espérons que sitôt terminées les vérifications entreprises par le Laboratoire d'essais de Zurich, ce principe entrera dans la pratique et sera appliqué partout, afin de supprimer les pertes et les risques qui sont occasionnés par les poses prématurées.

H. M.

CHRONIQUE

L'inauguration des travaux de Kembs.

Le grand canal de Kembs — largeur au plafond 80 m, hauteur de l'eau après la mise en charge définitive : 12 m, largeur au plan d'eau : 150 m — ainsi que le barrage, les écluses et l'usine, ont été inaugurés solennellement le dimanche 9 octobre par M. Lebrun, président de la République française, accompagné d'une foule de notabilités françaises et suisses, parmi lesquelles : MM. Edouard Herriot, président du Conseil des ministres, Berthod, député du Jura, ministre des pensions, les sous-secrétaires d'Etat à la présidence du Conseil et aux travaux publics, Mac Garrah, président du Conseil d'administration de la B. R. I., de Marcilly, ambassadeur de France, à Bâle, du Dr Ludwig, président du Gouvernement bâlois, et de trois autres conseillers d'Etat, de M. Mutzner, directeur de l'Office hydrographique fédéral, etc. etc.

Les officiels et les invités, embarqués sur les deux bateaux Rheinfelden et Bayonne, descendirent le canal. On sait que celui-ci, à 4,5 km de l'origine, se divise en deux parties : le canal navigable qui aboutit aux deux écluses larges de 25 m et ayant l'une 100 m, l'autre 185 m de longueur ; le canal de force motrice aboutissant à la centrale hydroélectrique dont deux des six groupes de 33 500 kW sont installés et tournent.

Sur la rive allemande, déserte, se produisit un petit incident qui ne fut pas sans frapper les esprits : au moment de l'embarquement du président Lebrun, une douzaine de disciples de Hitler déployèrent un énorme drapeau à croix gammée...

Le banquet d'inauguration eut lieu à 11 h. 15 dans le bâtiment de décuvage. Il y avait quelque huit cents couverts. On entendit successivement M. Daniel Mieg, président du Conseil d'administration de l'Energie électrique du Haut-Rhin, la société constructrice, M. Charles André, président du Conseil général du Haut-Rhin, M. le sénateur Jourdain, ancien ministre, puis M. Herriot, président du Conseil, qui, à son

ordinaire, fut à la fois érudit, brillant et profond. Ce n'est point ici le lieu de résumer son discours, le meilleur de tous, à coup sûr. M. le président Lebrun fit ressortir ensuite, avec optimisme, la grandeur et la beauté des travaux réalisés. Il eut aussi d'aimables paroles à notre propos.

Au début de la matinée, M. Clément, ingénieur, directeur général de l'Energie électrique du Rhin, fit un exposé sur les travaux eux-mêmes, exposé illustré par un excellent film pris en cours d'exécution.

On a l'habitude maintenant, pour tous les gros chantiers, de filmer les principales phases de la construction. Il faut s'en réjouir et souhaiter qu'on perfectionne cet usage.

Nous relevons encore, avec plaisir, que de nombreux ingénieurs suisses ont collaboré activement aux grands travaux de Kembs, lesquels nous intéressent d'ailleurs beaucoup puisque le port de Bâle, le seul que nous possédons, profitera dans une large mesure des améliorations apportées à la navigation sur le Rhin.

Nos collègues suisses travaillant en France.

Loin de nous l'idée de méconnaître les bienfaits par lesquels s'est traduite, depuis fort longtemps, la très large hospitalité française. Alors qu'un peu partout les frontières se fermaient à l'exportation de ces « capitalistes intellectuels » que sont nos universitaires en général et nos collègues ingénieurs en particulier, alors que le nationalisme s'affirmait dans tous les domaines, la France, grâce à son esprit large et tolérant, grâce aussi à sa situation exceptionnelle, continua longtemps à abriter et à nourrir une quantité de nos compatriotes. On évalue à cent cinquante mille le nombre de ceux-ci. Il y a dans cette impressionnante colonie une foule d'ingénieurs.

Or, étant donné la dureté des temps, et le chômage qui croît en France comme ailleurs, notre grande voisine s'est mise en mesure de protéger d'une façon très stricte ses nationaux... ce qui ne peut se faire, hélas ! qu'en restreignant l'hospitalité accordée aux étrangers.

Voici, en son essence, la loi du 10 août 1932, à laquelle il ne semble pas qu'on ait prêté, en Suisse, une attention suffisante :

Elle limite dans de telles proportions l'emploi des ressortissants étrangers qu'elle équivaut presque, en fait et dans la plupart des cas, à son interdiction. Dans les services publics concédés, (par exemple, réseaux de distribution d'électricité) cette proportion ne pourra pas dépasser 5 %.

D'autre part, les cahiers des charges des marchés de travaux publics ou de fournitures passées au nom de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics, devront dorénavant déterminer la proportion des travailleurs étrangers qui pourront être employés dans les chantiers ou ateliers, proportion qui sera fixée après consultation des services publics compétents.

Mais, la loi du 10 août 1932 ne se borne pas à restreindre l'emploi des travailleurs étrangers pour les travaux et fournitures passées au nom d'une collectivité officielle, elle vise également les entreprises privées, industrielles ou commerciales et prévoit que des décrets viendront fixer la proportion de travailleurs étrangers qu'elles pourront employer, proportion qui sera déterminée par profession, par industrie, par commerce ou par catégorie professionnelle, pour l'ensemble du territoire ou pour une région.

Il ne s'agit donc pas d'être inexorable pour les étrangers venant actuellement s'établir en France, mais de restreindre aussi le nombre de ceux qui y sont installés et qui y travaillent depuis longtemps.

Ces restrictions, bien entendu, ne seront pas exécutées sans délais, ni, on peut l'espérer, sans ménagement. Il n'en reste pas moins le fait brutal : c'est que la République est légalement outillée pour agir vite, partout et efficacement.

Notons que jusqu'à maintenant, en Suisse, seule l'arrivée des étrangers est soumise à de sévères restrictions. Pendant les cinq premières années de leur séjour, ils sont astreints au contrôle fédéral, puis, conformément aux usages internationaux en vigueur — jusqu'à quand ? — ils reçoivent un permis de séjour, échappent dès lors au contrôle et peuvent exercer l'activité qui leur plaît.

Je le répète : On comprend fort bien que la France se dé-

fende, elle qui est envahie d'étrangers. On a des raisons de croire que les situations seront examinées avec bienveillance, surtout s'il s'agit de Suisses, éléments généralement excellents, nous pouvons nous payer le luxe de le dire. Mais si la crise durait, si la France en souffrait plus encore que maintenant, il pourrait se produire qu'un grand nombre de nos compatriotes, des ingénieurs notamment, fussent obligés de s'en aller.

Et de s'en aller où ?

Nos camarades de l'Association française.

Nous venons de recevoir le *Bulletin* de l'Association française des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, pour le premier semestre de cette année.

Un numéro de belle présentation et abondant en renseignements ou en articles intéressants.

Durant les premiers mois de cette année, l'activité de l'Association française ne fut point atteinte par le chômage. Qu'on en juge : le 12 janvier, M. Wild donnait une conférence sur le cinéma parlant, un mois plus tard, M. Le Corbusier, sous le patronage de M. Summer, en donnait une autre sur l'architecture moderne, le 1^{er} mars, M. Chevalley parlait des moteurs d'aviation, le 19 avril M. Fornerod initiait ses collègues aux mystères de la photographie en couleurs, et le 24 mai, M. Petroff présentait les fameuses vitamines.

Le *Bulletin* contient les conférences sur les moteurs d'aviation et les vitamines, ainsi qu'une autre conférence sur les travaux de la Dixence, faite par M. F. Muret.

Nos camarades français, plus souvent que nous, pensent aux dames. Ce serait peut-être un exemple à suivre, d'autant plus que les expériences faites à Paris ont parfaitement réussi. Le 13 mars, une charmante soirée, à laquelle les enfants assistèrent aussi, permit à tous de faire, à la suite de M. P. Bustany, un beau voyage en Syrie et au Liban, avec film, séance suivie d'une petite partie gastronomique.

Le *Bulletin* contient encore le compte rendu de l'assemblée générale du 9 avril de l'Association française, une chronique de la section de Baden, une chronique lausannoise, des extraits du *Bulletin technique*, des textes relatifs à la question « Ecole d'ingénieurs-Polytechnicum », une documentation technique importante, et des indications concernant le service de placement.

Il faut remercier et féliciter nos camarades français de l'effort couronné de succès qu'ils font pour maintenir très haut le renom de l'Ecole de Lausanne. Notre reconnaissance va à tous, mais particulièrement à M. Mairesse, le très dévoué et très actif président de l'Association française. Rappelons que le local de celle-ci est à la Maison des Producteurs, 47 Bd Haussmann, 3^e étage, Paris (9^e). Nos collègues de Paris sont toujours heureux quand des membres de l'Association suisse de passage à Paris viennent leur rendre visite. Nous saisissons l'occasion pour leur affirmer une fois encore que la réciprocité est infiniment vraie.

JEAN PEITREQUIN.

« Ende der Grosstadt » et concours d'idées pour le plan d'extension de Berne.

La conférence sur « Ende der Grosstadt ? », faite par M. le Dr J. Gantner à l'assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, en septembre dernier, et reproduite dans notre numéro du 1^{er} octobre, a donné lieu à une intéressante controverse dans divers journaux, notamment dans le « Bund » (numéros du 27 septembre et du 9 octobre) que cette question intéresse particulièrement, en raison du concours d'idées pour le plan d'extension de la ville de Berne, dont nous avons publié le programme dans notre numéro du 9 juillet dernier, page 172.

C'est vraisemblablement l'ouverture de ce concours qui a suggéré à M. Gantner l'idée de consacrer à Berne un numéro spécial de son excellente revue « Die neue Stadt ». Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui ont l'intention de participer audit concours et, au surplus, à toute personne qu'intéresse l'évolution de l'urbanisme. Dans cette livraison (« Die neue Stadt », Sonderheft Bern, Druck und Verlag

Ph.-L. Fink, Gross-Gerau, bei Frankfurt-M. Preis : RM. 1.) les problèmes urbanistiques tels qu'ils se posent pour Berne sont analysés avec sagacité par M. le Dr Gantner, du point de vue du « constructeur de villes » et par M. le Dr J.-O. Kehrli, du point de vue du sociologue. M. Armin Meili, architecte, à Lucerne, défend, non sans pertinence, l'idée d'une « urbanisation », si l'on peut dire, étendue à la Suisse tout entière et il esquisse une « Landesplanung für die Schweiz » dont il propose de centraliser la direction dans un service fédéral ad hoc.

Un cours sur la prévention des accidents.

Afin d'orienter toutes les régions de la Suisse sur l'importance économique des accidents et les problèmes que pose leur prévention, l'Institut d'organisation industrielle à l'Ecole polytechnique fédérale, l'Institut d'hygiène et la Caisse nationale suisse ont décidé de répéter prochainement, en Suisse romande, avec le concours de la Commission romande de rationalisation, la série de conférences faites à Zurich, en juin dernier. L'Institut psychotechnique de Zurich figure également parmi les organisateurs de cette réunion qui aura lieu le 8 novembre prochain à l'Université de Lausanne, Palais de Rumine, salle Tissot.

La question accidents au point de vue de son importance économique sera traitée par M. Tzaut, directeur de la Caisse nationale ; M. le professeur R. de Vallière, directeur de l'Institut d'organisation industrielle, parlera ensuite de l'organisation de la prévention et M. le professeur Dr Carrard, de l'Institut psychotechnique de Zurich, exposera les principes de la prévention au point de vue physiologique et biologique. Comme à Zurich, ces conférences seront suivies d'une discussion où seront traitées les questions d'application pratique.

CORRESPONDANCE

La Société anonyme Conrad Zschokke nous écrit :

Nous venons de lire l'article nécrologique concernant M. Charles Magnenat, ingénieur, et nous nous permettons de relever une petite inexactitude.

C'est au service des « Entreprises de grands travaux hydrauliques », concessionnaire exclusif pour la France et ses colonies de la S. A. Conrad Zschokke, et non de la « Société des entreprises de grands travaux », que notre très regretté collaborateur est entré, en avril 1920.

De 1928 à 1931, il a dirigé non seulement la construction du barrage de Pizançon sur l'Isère, mais aussi celle de l'usine hydro-électrique.

BIBLIOGRAPHIE

Le dessin de machines, par A. Ribaux, professeur à l'Ecole des Arts et Métiers (Technicum) de Genève.

L'ouvrage que M. Ribaux nous présente est un cours de dessin concis, bien tourné, étayé par des contacts nombreux avec la technologie de la fabrication des machines, abondamment illustré. Il s'adresse donc essentiellement aux élèves des écoles spéciales à qui nous le recommandons chaudement. Mais il renseigne aussi congrûment sur les moyens fort précis que le technicien s'est donnés, par le dessin et ses indications annexes, pour fixer jusque dans ses derniers détails l'exécution des objets manufacturés (usinage, traitement, ajustements, tolérances, etc.). Par cela, l'auteur sort du cadre ordinaire d'un cours et passe à la documentation. A ce titre, la consultation de cet opuscule sera fort utile à celui qui se trouve dans la nécessité de se mettre « à la page » sur le sujet de la lecture des dessins d'atelier.

Ed. M.

Voir page 8 des feuilles bleues le communiqué de l'Office suisse de placement.